Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20261013-DB20261003-DE

VILLE DE
Ploufragan

Département des Côtes-d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc

COMMUNE DE PLOUFRAGAN
DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2026

Convocation du 7 octobre 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le treize octobre à 19h00, le conseil municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Bruno BEUZIT, Maire.

PRESENTS : Bruno BEUZIT, Mari COURTAS, Anthony DECRETON, Maryse LAURENT, Patrick COSSON, Annie LABBE, Pascal DUBRUNFAUT, Emmanuel LE NOA, Pascale LABBE, Abdel BELARBI, Mohamed MEZILET, Christine ORAIN, Karine BOIVIN, Marie-Ange LE FLANCHEC, Viviane BOULIN, Bruno THYS, Annick MOISAN, Luc STRIDE, Pierre SALOU, Rokiatou KEITA, Marie PASCO, Yvon LE PERDU, Catherine PEDRON, Pascal JEGO, Maryline MORFOUASSE et Estelle BREILLOT

POUVOIRS : Pascale GALLERNE donne pouvoir à Pascale LABBE
Céline PESTEL donne pouvoir à Anthony DECRETON
Maxime LE CRONC donne pouvoir à Rokiatou KEITA
Pierre-Yves BRUNEL donne pouvoir à Marie-Ange LE FLANCHEC
Pascal FOURNET donne pouvoir à Bruno BEUZIT
Aude SECONDINO donne pouvoir à Karine BOIVIN
Eric PRONGET donne pouvoir à Maryse LAURENT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mari COURTAS

Membres en exercice : 33
Présents : 26
Votants : 33

2026-10-03 - Participation au contrat d'association avec l'école Sainte-Anne (année scolaire 2026-2027)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2019-891 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance,

Vu la délibération du 11 décembre 2007 portant convention relative au contrat d'association avec l'OGEC de l'école signée le 12 décembre 2007,

Vu la délibération du 11 février 2020 relative à un avenant à la convention (mode de calcul de la participation et périodicité de versement de la subvention),

Considérant que le montant des dépenses des élèves de maternelle des écoles publiques prises en compte pour le calcul du forfait et constatées sur l'année 2025 est évalué à 589 949,71 € pour un effectif scolaire de 303 élèves, soit un coût par élève de 1 947,03 €,

Considérant que l'effectif scolaire de la rentrée 2026-2027 de l'école Sainte-Anne est arrêté à 44 élèves ayant 3 ans révolus en maternelle, et que le montant calculé du contrat d'association pour l'année scolaire 2026-2027 est donc de 85 669,32 €,

Considérant que le montant des dépenses élèves d'élémentaire des écoles publiques prises en compte pour le calcul du forfait et constatées sur l'année 2025 est évalué à 320 633,50 € pour un effectif scolaire de 481 élèves, soit un coût par élève de 666,60 €,

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20261013-DB20261003-DE

Considérant que l'effectif scolaire de la rentrée 2026-2027 de l'école Sainte-Anne est arrêté à 112 élèves en élémentaire et que le montant calculé du contrat d'association pour l'année scolaire 2026-2027 est donc de 74 659,20 €,

Considérant que le montant total calculé du contrat d'association pour l'année scolaire 2026-2027 est donc de 160 328,52 €, soit un versement trimestriel de 53 442,84 €,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée,

- 24 voix (Mari Courtas, Maryse Laurent et son pouvoir Eric Pronget, Annie Labbé, Pascal Dubrunfaut, Pascale Labbé et son pouvoir Pascale Gallerne, Abdel Belarbi, Christine Orain, Karine Boivin et son pouvoir Aude Secondino, Marie-Ange Le Flanchec et son pouvoir Pierre-Yves Brunel, Viviane Boulin, Bruno Thys, Luc Stride, Rokiatou Keita et son pouvoir Maxime Le Cronc, Marie Pasco, Yvon Le Perdu, Catherine Pedron, Pascal Jego, Maryline Morfouasse, Estelle Breillot)

- 6 voix contre (Bruno Beuzit et son pouvoir Pascal Fournet, Anthony Decreton et son pouvoir Céline Pestel, Emmanuel Le Noa, Pierre Salou)

- et 3 abstentions (Patrick Cosson, Mohamed Mezilet, Annick Moisan)

- DECIDE d'arrêter le montant de la participation communale au contrat d'association avec l'OGEC de l'école Sainte-Anne pour l'année scolaire 2026-2027 à 160 328,52 €.

À Ploufragan, le 15 octobre 2026

Le Maire
Bruno BEUZIT

La secrétaire de séance
Mari COURTAS

VILLE de PLOUFRAGAN (Côtes d'Armor)